

ROYAUME DU MAROC



APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX

N° NWM/DG/05/2014

Etude socio-économique du projet Nador West Med

Cahier des Prescriptions Spéciales

Mars 2014

MARCHE

Entre

La société : Nador West Med SA.
Forme juridique : SA à Conseil d'Administration
Adresse ou siège social : Zone Franche Betoia, CR Iaazanene, Province
de Nador
Registre du Commerce : 9387
Représentée par : Mr. Mohamed Jamal BENJELLOUN
Agissant en qualité de : Directeur Général.

Ci-après désignée par le Maître de l'Ouvrage

D'une part,

ET

La société :
Adresse ou siège social :
Représentée par :
Agissant en qualité de :

Ci-après désignée par le prestataire

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE

Le présent appel d'offres a pour objet l'évaluation socio-économique du projet Nador West Med et ce afin d'apprécier son intérêt pour la collectivité et sa rentabilité.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DU CONTEXTE DE L'ETUDE

Dans le cadre de la stratégie portuaire du Royaume visant à renforcer sa position portuaire au niveau de la Méditerranée occidentale et dans l'objectif de tirer profit de sa situation stratégique et capitaliser sur son savoir-faire et son expérience, le Maroc a lancé la construction d'un nouveau complexe portuaire et industriel «Nador West Med» avec une logique de développement comparable à celle du projet Tanger Med.

Ce complexe qui sera réalisé comprendra :

- un grand port en eau profonde doté de capacités importantes pour le transbordement des conteneurs, le développement d'un pôle énergétique (traitement, conditionnement, stockage) et le traitement des produits vrac notamment le charbon ;
- une plate-forme industrielle intégrée ouverte aux investisseurs de renommés, et destinée à abriter les métiers mondiaux du Maroc qui sera réalisée en partie sur une zone franche de 1.500 ha et en partie sur une zone de développement adjacente étalée sur près de 2.500 ha.

La société Nador West Med, société publique, est chargée de la réalisation, le développement, l'aménagement, la gestion et la promotion de ce complexe qui sera réalisé par phase dont la première prévue être mise en service en 2019, avec une capacité initiale de 3 millions d'EVP, 25 millions de tonnes d'hydrocarbures et 7 millions de tonnes de charbon.

Le nouveau port Nador West Med, en zone franche, se veut devenir une des plates-formes majeures de la Méditerranée occidentale, assurant des fonctions de transbordement et d'éclatement sur le commerce international de conteneurs et des hydrocarbures.

Il est adossé à une zone franche terrestre d'environ 1500 ha qui offre aux investisseurs industriels, logisticiens, distributeurs et négociants une proposition de valeur attrayante articulée autour de cinq principaux atouts :

- 1- Concept de « hub » performant intégré dans des circuits logistiques mondiaux et régionaux. Il s'agit d'une plate-forme logistique appuyée sur :
 - le terminal à conteneurs, orienté vers le transbordement, qui permettra à ces espaces d'être reliés aux destinations lointaines et régionales (Asie, Amérique, Europe du Nord, Afrique de l'Ouest) en ligne directe, et donc dans des conditions compétitives de coût et de délai ;
 - le terminal destiné à l'éclatement des produits pétroliers offrant des conditions compétitives de coût et de délai ;
 - le terminal roulier offrant la capacité et la fluidité nécessaires pour desservir dans les meilleures conditions les clients industriels et distributeurs européens qui fonctionnent en « flux tendu » ;
 - des infrastructures de connexion d'excellente qualité permettant une bonne liaison entre ces zones et le port d'une part, et d'ouvrir de bonnes perspectives sur le marché marocain aux opérateurs installés d'autre part.
- 2- Rayonnement sur un marché de 600 millions d'habitants (Europe, Afrique du Nord et de l'Ouest).
- 3- Un potentiel humain important, offrant des ressources qualifiées et compétitives.
- 4- Accords de libre échange (en particulier l'accord d'association avec l'Union européenne, les accords de libre-échange signés avec l'AELE et avec les pays arabes, et enfin l'accord avec les Etats-Unis d'Amérique).
- 5- Statut de Zone Franche :
 - environnement fiscal attractif, liberté de transfert de devises ;
 - guichet unique offert par la société Nador West Med.

C'est dans ce cadre que la société Nador West Med a décidé de lancer l'étude socio-économique du projet Nador West Med et ce pour apprécier son intérêt pour la collectivité et sa rentabilité.

ARTICLE 3 – CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Le présent appel d'offres a pour objet de décrire la situation actuelle de la zone d'influence du projet Nador West Med, d'étudier sa faisabilité économique et financière, d'identifier, d'évaluer et de mesurer ses effets directs et indirects à court, moyen et long terme.

L'étude procédera à une évaluation exhaustive des impacts économiques et sociaux du projet dans sa globalité et à une évaluation qualitative et/ou quantitative des effets directs et induits par les différentes composantes du projet intégré.

Celle-ci doit également s'appuyer sur des éléments complémentaires, portant sur l'équité territoriale, les effets du projet en matière d'aménagement du territoire et de développement économique local et la contribution du projet à un meilleur équilibre du développement spatial du pays et du développement social.

L'étude produira des indicateurs clairs de réalisations et de retombées, à la fois qualitatifs, tels que l'amélioration de l'accessibilité et quantitatifs, tels que les créations d'emploi ou l'investissement généré

L'étude socio-économique comprendra deux parties :

➤ **Partie 1 : Etat initial de l'environnement socio-économique régional et local**

Dans un premier temps, le titulaire fera une présentation générale de l'environnement socio-économique régional et local du projet et utilisera à cet effet tout document ou étude qu'il jugera utile à la compréhension de l'environnement socio-économique régional et local du projet :

1- Généralités sur la zone d'intervention

- Découpage administratif
- Situation géographique
- Caractéristiques physiques (relief, climat, ressources naturelles, sols,...)
- Habitat et urbanisme

2- Contexte démographique

- Population et densité
- Répartition par sexe, par âge, par milieu (urbain et rural) et par province,
- Taux d'accroissement,
- Ménages (taille, effectif)
- degré d'alphabétisme
- Emploi (taux d'activité, taux de chômage)
- niveau d'urbanisation

3- Activités économiques

- Poids et répartition des différents secteurs d'activités
- Activité Industrielle
- Commerce et services,
- Agriculture et élevage
- Forêt
- Mines
- Pêche
- Tourisme
- Artisanat

4- Infrastructures de transports

- Routes et autoroutes
- Ports
- Aéroports
- Chemins de fer

5- Les équipements sociaux, collectifs et éducatifs

- Santé
- Enseignement
- Sport
- Culture

➤ **Partie 2 : Les Impacts du Projet**

Cette partie a objet d'identifier, d'évaluer et de mesurer les effets directs et indirects à court, moyen et long terme du Projet Nador West Med.

Elle procédera à une évaluation exhaustive des impacts économiques et sociaux du projet dans sa globalité et à une évaluation qualitative et/ou quantitative des effets directs et induits par les différentes composantes du projet intégré.

Elle produira des indicateurs clairs de réalisations et de retombées, à la fois qualitatifs, tels que l'amélioration de l'accessibilité et quantitatifs, tels que les créations d'emploi ou l'investissement généré.

2.1- Impacts socio-économiques et sur l'aménagement du territoire

Dans un premier temps, le titulaire veillera à analyser les flux (routier, maritimes) et activités (liées aux zones franches) qui seront susceptibles d'être traités sur la plateforme de Nador West Med en distinguant les principaux segments de marché (international, national...) en procédant méthodiquement à une identification des effets socio-économiques du projet de la mise en service du projet (port et zones franches) :

- nombre d'emplois générés (directs et indirects),
- valeur ajoutée,
- nombre d'entreprises,
- effets suivant les différents secteurs d'activités,
- effets sur l'aménagement du territoire et développement régional/ local,
- économie/différence coûts de transport,
- gain de temps,
- etc.

2.2- Rentabilité économique et financière

Dans un deuxième temps, le titulaire procédera à une analyse économique et financière du projet pour les principaux acteurs et les principales composantes du projet.

Il est à noter que le consultant pourra utiliser les données et hypothèses des études et évaluations existantes auxquelles il aura accès, et notamment celles relatives au projet menées par la société Nador West Med (port, zones franches).

Les éléments entrants dans le bilan par acteur et par composante seront décomposés et présentés de même que la valeur résiduelle des investissements.

Les indicateurs récapitulatifs habituels seront fournis (bénéfices actualisés, taux de rentabilité immédiate et interne,...) et feront l'objet de tests de sensibilité aux paramètres les plus significatifs.

2.3- Etablissement du bilan socio-économique

Enfin, pour chacune des composantes du projet, le titulaire devra faire apparaître les effets spécifiques, de façon à établir des bilans distincts pour chaque partie réellement autonome et indépendante du projet. On procédera à la détermination de la zone d'impact du projet et à l'identification des bénéficiaires finaux (population, agents économiques, etc.) pour lesquels il est opportun d'établir les comparaisons « avec » et « sans projet ».

Une attention particulière sera portée à la définition de la situation de référence (« sans projet ») qui devra être dûment justifiée. La méthodologie proposée dans l'offre devra détailler cet aspect.

Le prestataire veillera à intégrer également dans son analyse et ses conclusions un bilan pour chaque composante du projet et un bilan pour chacun des acteurs suivants :

- Puissance publique : l'Etat et ses démembrements ; les collectivités locales ; les établissements publics.
- Nador West Med, en distinguant la partie portuaire et les zones franches.
-etc.

Les indicateurs récapitulatifs habituels seront fournis (bénéfices actualisés, valeur nette actualisée, taux de rentabilité interne,...) ou tout autres ratios à proposer par le soumissionnaire. Ils feront l'objet de tests de sensibilité aux paramètres les plus significatifs.

ARTICLE 4 – DEROULEMENT DES ETUDES

La société mettra en place deux comités pour veiller à la réussite de l'étude, constitués comme suit :

- Un comité de pilotage aura pour mission de valider les différentes phases de l'étude menée après avis du comité de suivi ;
- Un comité Technique de suivi aura pour mission d'accompagner le Consultant pour veiller à la bonne réalisation de chacune des missions de l'étude et procéder à l'évaluation des rapports provisoires livrés. Il donnera son avis en vue de la validation des rapports par le comité de pilotage au terme de chacune des missions.

Toutes les réunions des deux comités devront faire l'objet de comptes rendus rédigés par le Consultant et validés par les participants à ces réunions.

Le Consultant est également responsable de la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres conformément aux usages et coutumes de la profession d'Ingénieur-conseil et aux dispositions de la loi et de la jurisprudence ainsi que des conséquences dommageables qui pourraient résulter du fait de l'exécution défectueuse de ces prestations.

ARTICLE 5 - ELEMENTS A FOURNIR PAR LE MAITRE DE L'OUVRAGE

Le Maître d'Ouvrage mettra à disposition du titulaire tout document, renseignement ou résultats d'études en sa possession susceptible de faciliter l'élaboration de l'étude objet du présent appel d'offres, en particulier les études techniques du port et les études de marchés de conteneurs et des hydrocarbures.

Il appartient au titulaire d'acquérir tous les documents nécessaires à la bonne exécution de l'étude.

ARTICLE 6 - DOCUMENTS A REMETTRE AU MAITRE DE L'OUVRAGE

A la fin de chaque mission, le Consultant fournira un rapport provisoire soumis à validation, puis définitif, pour les prestations réalisées durant cette mission. Ce rapport doit être rédigé en langue française et établi en 6 exemplaires pour les rapports provisoires et 6 exemplaires pour les rapports définitifs.

En plus du support papier, les livrables provisoires et définitifs (rapports, tableaux de calculs, photos, plans, présentation,...etc.) devront être accompagnés de versions numériques sous format WORD, EXCEL, POWERPOINT et AUTOCAD.

Les consultants doivent fournir des rapports détaillés et structurés sous forme de texte (autre que les présentations).

ARTICLE 7 - DELAIS D'EXECUTION, PENALITES POUR RETARD

Le délai global d'exécution de l'étude est fixé à 4 mois à compter du jour fixé par l'ordre de service de commencement de l'étude et se termine à la date de la remise du dernier rapport définitif de l'étude.

Les délais d'approbation des rapports ne seront pas pris en considération dans le délai contractuel du présent appel d'offres.

En cas de retard imputable au consultant sur le délai précité, il lui sera appliqué une pénalité de un millième du montant du contrat par jour calendaire de retard. Les pénalités de retard seront plafonnées à 10% du montant du marché.

ARTICLE 8 - BASES DE REGLEMENT

Les prix du présent appel d'offres sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations prévues dans cet appel d'offres y compris frais de déplacement, de séjour, frais généraux, impôts (autre que TVA), retenue à la source (pour les bureaux d'études non marocains) et marge bénéficiaire, ils englobent également toutes les dispositions prévues par cet appel d'offres.

Les prix s'entendent hors TVA (le maître d'ouvrage en étant exonéré).

ARTICLE 9 - REVISION DES PRIX

Les prix sont fermes et non révisables.

ARTICLE 10 - DEFINITION DES PRIX.

Prix 1 : Etude socio-économique du projet Nador West Med

Ce prix rémunère le Consultant d'une manière forfaitaire pour la réalisation de l'étude comme décrit dans l'article 3 du présent CPS.

Ce prix comprend toutes sujétions liées directement ou indirectement au bon déroulement des prestations de l'étude, telles que : enquêtes, documentation, déplacements et frais de séjour, secrétariat, édition et remise des dossiers d'études et tous les frais qui sont la conséquence directe ou indirecte de la réalisation de la présente étude.

ARTICLE 11 - RECEPTION DEFINITIVE

IL n'est pas prévu de délai de garantie. La réception provisoire sera prononcée après remise des dossiers définitifs de l'étude dûment approuvés par la société.

La réception définitive sera prononcée en même temps que la réception provisoire de l'étude.

ARTICLE 12 - MODE DE REGLEMENT

Les prestations prévues dans le cadre du présent appel d'offres seront rémunérées pour chaque mission de la manière suivante :

- 40% du montant à la remise du rapport provisoire pour approbation,
- 60% du montant à la remise du rapport final après approbation par le Maître d'Ouvrage.

Les règlements seront effectués sur présentation d'une facture en triple exemplaire. Le mandatement devra intervenir dans un délai de 60 jours après émission de la facture accompagnée de l'attachement signé par les deux parties.

La société Nador West Med se libérera des sommes dues en procédant à un virement au compte bancaire du Titulaire.

Il est entendu que, pour les concurrents non installés au Maroc, les virements seront opérés au profit du consultant déduction faite de la retenue à la source de 10% calculée sur la base des montants Hors Taxes.

ARTICLE 13 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les pièces énumérées ci-après constitueront les documents contractuels du marché :

- L'acte d'engagement ;
- Le présent Cahier des Prescriptions Spéciales ;
- L'offre technique du titulaire ;
- Le bordereau des prix- Détail estimatif ;
- Le sous détail des prix forfaitaires ;
- Le cahier des clauses administratives générales (CCAG-EMO).

ARTICLE 14 – REGLEMENT DES CONTESTATIONS

Les différends auxquels pourrait donner lieu l'exécution du marché, seront traités, s'ils ne seront pas réglés à l'amiable, conformément aux dispositions du CCAG-EMO.

Le présent marché est soumis au droit marocain qu'il s'agisse de sa signification, de son interprétation, de son exécution et des relations s'établissant entre les parties.

ARTICLE 15 - RELATION TITULAIRE / MAITRE OUVRAGE

Dans l'accomplissement des missions qui lui sont confiées, le Titulaire ne sera en aucune façon autorisé à se substituer au Maître d'Ouvrage, dans ses relations avec les tiers ou dans le fonctionnement de ses services.

Le titulaire se bornera à donner des conseils, qu'il appartiendra au Maître d'Ouvrage de transformer à sa convenance, en décision ou en ordre d'exécution.

ARTICLE 16 – CONNAISSANCE DES LIEUX

Le titulaire est censé avoir pris connaissance des lieux des prestations objet du présent marché. Il ne pourra en aucun cas formuler des réclamations fondées sur une connaissance insuffisante des lieux et des conditions locales d'exécution des prestations.

ARTICLE 17 – ASSURANCES

Le titulaire est tenu à respecter les dispositions de l'article 20 du CCAG-EMO relatif à l'assurance et responsabilité.

ARTICLE 18 – RESILIATION

Le présent marché sera résilié de plein droit dans tous les cas prévus par le CCAG - EMO.

ARTICLE 19 – SECRET PROFESSIONNEL

Le titulaire devra maintenir et garantir une confidentialité complète sur tous les documents et informations communiquées dans le cadre de l'étude et affectant les activités présentes ou futures de NWM.

Il est également entendu que les résultats de l'étude seront également soumis à la confidentialité et ne seront communiqués à des tiers qu'après approbation de NWM.

ARTICLE 20 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les rapports, documents et comptes rendus établis par le Consultant dans le cadre de la présente étude, demeurent propriété exclusive de la société Nador West Med.

ARTICLE 21 - VALIDITE ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE

Ce marché ne sera valable et définitif qu'après sa signature par les deux parties contractantes.

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis. Si la notification de l'approbation n'est pas intervenue dans ce délai, l'attributaire est libérée de son engagement vis-à-vis du maître d'ouvrage. Dans ce cas, mainlevée est donnée, à sa demande, de son cautionnement provisoire, le cas échéant.

Toutefois, NWM peut, dans un délai de dix (10) jours avant l'expiration du délai visé au premier paragraphe ci-dessus proposer à l'attributaire, par lettre recommandée, de maintenir son offre pour une période supplémentaire déterminée. L'attributaire dispose d'un délai de dix (10) jours à compter de la date de réception de la lettre du Maître d'Ouvrage pour faire connaître sa réponse. En cas de refus de l'attributaire, mainlevée lui est donnée de son cautionnement provisoire le cas échéant.

ARTICLE 22 - CAUTIONNEMENT

Le cautionnement provisoire est fixé à trente Mille Dirhams (30 000,00 DHS)

Le cautionnement définitif est fixé à 3% (trois pour cent) du montant initial du marché. Il doit être constitué dans les trente (30) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

Le cautionnement définitif sera restitué ou la caution qui le remplace est libérée à la suite d'une mainlevée délivrée par le maître d'ouvrage dans un délai maximum de trois mois suivant la date de la réception définitive des prestations.

ARTICLE 23 - RETENUE DE GARANTIE

Par dérogation à l'article 13 du CCAG-EMO, il ne sera pas appliqué de retenue de garantie.

ARTICLE 24 - ARRET DE L'ETUDE

Conformément à l'article 28 du CCAG-EMO, la société se réserve le droit d'arrêter l'exécution de l'étude à la fin de l'une des missions définies à l'article 3 du présent marché.

ARTICLE 25 - FRAIS DE TIMBRES ET D'ENREGISTREMENT

Les frais de timbres et d'enregistrement du présent marché, sont à la charge du titulaire tels que ces droits résultent des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 26 - ELECTION DE DOMICILE

1- Les notifications du maître d'ouvrage sont valablement faites au domicile élu ou au siège social du titulaire mentionné dans l'acte d'engagement.

2- En cas de changement de domicile, le titulaire est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

ARTICLE 27 : NANTISSEMENT

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du présent marché, il est précisé que :

1°) les liquidations des sommes dues en exécution du présent marché seront opérées par les soins du Directeur Général de NWM.

2°) le fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du présent marché ainsi qu'aux bénéficiaires des nantisements ou subrogations les renseignements et l'état prévus à l'article 7 du Dahir du 28 Août 1948 tel qu'il est modifié et complété par le Dahir du 31.01.1961 et 29.10.1962, est le Directeur Général NWM.

3°) Les paiements prévus dans le cadre du présent marché seront effectués par Le Directeur Général NWM, seul qualifié pour recevoir les significations des créances du titulaire du présent marché.

En cas de nantissement du présent marché, NWM délivrera à l'entrepreneur traitant sur sa demande et contre récépissé, un exemplaire en copie conforme de son marché. Les frais de timbres de l'original conservé par NWM et de la copie conforme sont à la charge de l'entrepreneur.

ARTICLE 28 : SOUS-TRAITANCE

Si le titulaire envisage de sous-traiter une partie du présent appel d'offres, il doit requérir l'accord préalable écrit du maître d'ouvrage auquel il est notifié la nature des prestations, l'identité, la raison ou la dénomination sociale, et l'adresse des sous-traitants et une copie conforme du contrat de la sous-traitance.

Le Directeur Général NWM

Le Prestataire